lveillans, voit prénviron 4

de neuf

eusement ouchard, ui a fait

imes pris

mile en ffrayés,

t-Omer, républirmagnole

r Dun-

te place hommes coup de né: un

q jours,

ai a juré

a donné

orte à la

livrance

es deux

nemens

es négo-

nte pri-

rappor-

voyer !

e ur cole en di-, où fa La con-

paquet oli, chef

nt cette asser les

ndre un

15 sep-

ort des s fur la seine de

le paya-

négocias ferons

disposi-

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du VENDREDI 13 Septembre 1793, l'an 2e. de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499. près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois. & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoven Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{et}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

POLOGNE.

De Varsovie. le 17 août.

TAMBASSADEUR de Russie a transmis, le 13 de ce mois, une note aux étars, qui étoit accompagnée des lettres de ratification du dernier traité de la part de l'impératrice; il a demandé la ratification des états du même traité, & promis, au nom de l'impératrice, qu'à cette condition elle prendra les mesures nécessaires pour faire payer à la république les arrérages d'impôts que doivent les provinces qui viennent de passer sous sa domination.

Les ministres étrangers reviennent ici de G-odno; celui d'Angleterre est déjà revenu. — La diete finira très-inces-samment; l'affaire de la Prusse une sois arrangée, il ne lui reste plus d'occupation politique.

FRANCE.

ARMÉES DES PYRENÉES-ORIENTALES.

Camp retranche du Mas-Ros, 1er. septembre.

On nous annonce qu'il vient de nous arriver un renfort de trois bataillons. Ils se sont arrêtés à Salces, petit village éloigné de cinq lieues de Perpignan, & défendu par un petit sont. Les ennemis, dont le nombre est beaucoup plus considérable que le nôtre, cherchent à nous cerner. Une de leurs colonnes s'est portée du côté de Salces; mais le petit fort qui commande le chemin du ci-devant Languedoc les empêchera d'exécuter leur projet. Au bout du compte, nous ne devons pas nous en inquietter; laissons les Espagnols diviser kurs forces, & nous verrons beau jeu. Notre camp irrite seur cupidité; mais qu'ils y prennent garde, cet os est difficile à ronger, ils finiroient par s'y casser les dents. Le brave Dagobert vient d'opérer une puissante diversion. On assure que Richardos a détaché des troupes pour aller au secours de Puicerda. Si la réduction des rebelles Lyonnois pouvoit maintenant nous amener un rensort de dix à douze mille hommes, nous pourrions imiter l'exemple de Dagobert. Nous sommes fort tranquilles aujourd'hui. Le canon ne roule pas.

De Paris, le 13 septembre.

On écrit de Londres que les cours de Saint-James & de le neveu du premier n de fensif. Le roi d'Angleterre a garanti au roi de Prusse les Dinan depuis 30 ans.

états conquis en vertu du partage de la Pologne, & ce dernier prince s'est engagé, de son côté, à porter tout l'essort de ses armes sur le territoire françois, pour terminer le pluiôt possible une guerre qui met toute l'Europe sous les armes. On publie aussi qu'en conséquence des nouveaux plans, la flotte russe se joindra à la flotte commandée par l'amiral Howe; mais cette jonction ne peut point s'estectuer cette campagne, puisque des avis certains anaoncent que la flotte russe est rentrée dans la Baltique.

La prise d'Ypres, annoncée aux Jacobins, n'est pas connue officiellement, puisque le comité de salut public ne l'a pas confirmée. Les Autrichieas ont ouvert la tranchée devant le Quesnoy; Cambrai est toujours cerné; les possessions, le district de Saint-Quentin, sont envahis par l'ennemi; mais les succès brillans de l'armée de la république devant Dunkrque, la levée du siege de cette ville, le sourage qui anime les habitans des départemens frontieres, nous sont espérer que bientôt le territoire de la république sera délivré des hordes des Autrichiens qui le ravagent.

Les subsistances arrivent en abondance à Paris; l'armée révolutionnaire s'organise; une proclamation solemnelle faite dans les sections presse la levée des soldats républicains; des forges, des atteliers se préparent avec activité; les gens suspects sont arrêtés; les autorités constituées s'occupent, par des mesures vigoureuses, à prévenir les complots des malveillans, & à entretenir le seu facré de la liberté qui embrâse tous les bons citoyens. Le peuple admire en silence les grands travaux de la convention, obéit aux loix, & reste calme au milieu des grands événemens qui se préparent.

On a dénoncé à la derniere séance des Cordeliers Bourdon de l'Oise & Goupilleau. Brutus a demandé de sommer la convention nationale de porter le décret d'accusation contre ces deux députés : que la guillotine soit en permanence, & que sous deux sois vingt-quatre heures la tête de ces deux députés indique à Brissot le sort qui l'attend. Cette société a arrêté qu'elle se réuniroit aux Jacobins pour présenter à la convention une pétition à ce sujet.

Le jeune Pitt, qui a été conduit à l'Abbaye, n'est point le neveu du premier ministre de l'Angleterre; c'est un homme de 70 ans, négociant de son métier, vivant aux environs de Dinan depuis 30 ans. Les dernières lettres de l'armée de Lyon, lues aux Jacobins, ne font pas satisfaisantes; on écrit du quartier-général de Limonay, que si ce siege traîne en longueur, c'est que l'artillerie manque; celle qu'on a ne vaut rien; on en attend un convoi du sort Barreau; quatre-vingt-dix-neuf hommes seulement de la garnison de Valenciennes sont arrivés à Mâcon, encore sont-ils tout nuds; ils n'ont pas même de briquet. Le général Nicolas, attendu depuis un mois par les armées qui sont devant Lyon pour sermer la route du Bourbonnois, couper aux Lyonnois les provisions de ce côté, & les empêcher de se coaliser avec les départemens voisius, vient de se laisser prendre avec se se pare en dit pas de combien elle étoit composée.

Le maire de Paris vient de faire publier l'avis suivant aux 48 sections:

CITOYENS,

Je viens d'être instruit que, par une interprétation perside & fausse de la loi sur les étrangers, les malveillans travailloient déjà le peuple dans la personne des artisans, ouvriers & artistes étrangers, & sur-tout Anglois, Allemands, en leur faisant accroire qu'il s'agissoit de leur expulsion ou réclusion. La convention, insormée de cette nouvelle manœuvre, vient de rendre tout-à-l'heure un décret ampliatif & interprétatif, qui ne laisse aucun doute sur l'intention qu'elle a toujours eue de ne point troubler la tranquillité d'une portion du peuple aussi précieuse, & du civisme de laquelle elle n'a jamais douté. Ce ne sont point ces étrangers échappés à la tyrannie de nos enneais qui portent obstacle à notre liberté; ils la chérissent trop eux-mêmes. En conséquence, & pour obvier plus rapidement aux manœuvres dont il s'agit, j'ai cru devoir vous donner cet avis, pour que vous rassurez les citoyens qui auroient pu en concevoir des alarmes.

Le maire de Paris, Pache.

Jean-Charles Bain, à sé de 40 aus, huissier, atteint & convaincu d'avoir arboré la cocarde blanche, lors de l'évacuation de la ville d'Angers par les patriotes; d'avoir, en outre, trempé dans une conspiration qui a éclaté dans le département de Mayenne & Loire, a été condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire. Son exécution a en sieu avant-hier sur la place de la Révolution.

Jean Lescuver, serrurier, prévenu d'avoir voulu enrôler pour les émigrés, a été acquitté de l'accusation intentée contre lui.

Lettre du général Dagobert au ministre de la guerre, datée de Puicerda, le 30 août 1793.

« J'ai eu l'honneur de vous informer avant-hier de la victoire que les troupes de la république venoient de remporter fur les Efpagnols, en s'emparant de leur camp & de leur artillerie. Le même jour je vins camper à une lieux d'ici; & hier matin, fans qu'il m'en coûtât ni bombes ni coups de canon, je m'emparai de Puicerda, & bientôt après de Belver; je me fuis même avancé le long de la gorge de la Sagre, jusqu'à trois lieues d'Urgel, fans avoir pu joindre l'ennemi, qui, frappé d'épouvante, s'enfuyait à toutes jambes. Je vous le répete, citoyen ministre, si, j'avois eu seulement 100 hommes, même 50 de cavalerie, il ne s'en seroit peut-êrre pas savé un. Aissi, en 24 heures, j'ai remis sous le drapeau tracolore la va'ée de Carol, la Cerdagne françoise, & soumis à la république toute la Cerdagne espagnole.

» Par les magafins de toute espece que l'ennemi avoit

rassemblés dans Puicerda, on peut juger qu'il avoit de grands projets; nous les avons heureusement fait avorter. Je ne vous ai point parlé, citoyen ministre, des pertes que nous avons fait dans cette jouraée, & je ne peux même encore, ayant été continuellement dans l'action, & n'ayant pu prendre les renseignemens nécessaires, vous en faire un détail fort exact; je peux seulement dire que nous avons infiniment moins perdu que l'ennemi. Nous estimons sa perte au moins de 300 hommes tués ou blessés, & une soixantaine de prisonniers, parmi lesquels se trouvent 9 officiers, dont 2 lieutenans-colonels. Nous avons eu quelques officiers blessés, entr'autres un lieutenant d'artillerie qui a reçu peut-être vingt coups de sabre.

» Le général de brigade Ponisot sembloit avoit communiqué son énergie & son courage à la colonne de gauche qu'il commandoit : comme j'avois sondé mes espérances sur le succès de cette colonne, je sus la joindre, & je chargeai à sa tête la droite du camp ennemi avec une telle impétuosité, que sa déroute sut complete, & que pendant près d'un quarte lieue nos soldats le poursuivirent avec une telle vitesse, qu'il n'avoit pas le tems de regarder derriere lui.

» Je ne dois pas laister échapper cette occasion de réclamer votre justice pour les officiers qui se sont distingués dans cette journée. Je vous demanderai donc une place d'adjudant général pour le citoyen Chabales, lieutenant colonel, adjoint de l'état-major du Mont-Libre, à qui j'accordai d'en faire les fonctions, qui rangea l'armée en bataille, & qui eut, pendant le combat, son cheval tué sous lui. Je demande pareillement une place d'adjudant-général pour le citoyen David, officier dans la légion du Nord, adjoint aux adjudans généraux de l'armée.

» Quoique le citoyen Voulan, chef de brigade, commandant le Mont-Libre, ne fût pas au combat, l'activité que ce vieux militaire met dans le commandement que lui est consé, exige que je vous demande pour lui le grade de général de brigade. Je vous demanderai pareillement, pour le citoyen Marbot, d'adjudant-général, le grade de chef de brigade. Je vais me rapprocher du Mont-Libre, pour être plus à portée d'observer l'ennemi. Quoique le délabrement de ma santé ait dû naturellement me faire resuser le commandement d'une armée qui n'existoit pas, j'ai néanmoins recueilli mes sorces, & je m'applaudis d'avoir pu contribuer à dégager ce pays. Mais si-tòt qu'il sera possible, je vous serai bien obligé, citoyen ministre, de me mettre du nombre de ceux quiont besoin de repos, & à qui vous voudrez bien en accorder».

Signe', DAGOBERT.

COMMUNE DE PARIS.

L'extrait du procès-verbal des perquisitions faites chez Marie-Antoinette (1), étoit ainsi conçu :

« Nous, administrateurs de police, en vertu de l'injonction du comité de sûreré génétale de la convention nationale, datée d'hier, nous sommes transportés à la chambre occupée par la veuve Capet, où étant, l'avons sommée de nous remettre ses bagues & jayaux, ce qu'elle a fait à l'inftant; ils consistent en un anneau d'or, une bague en or, une autre à pierre & à talissnan, une à pivot, émaillés; une autre en forme de perit collier, une montre à répétition, plusieurs cachets en or, dont un porte pour l'égende, l'amour & la fidelité; une médaille en or avec sa chaîne d'or; tous ces objets contenant divers chiffres, lettres & hiérogliphes.

» Lecture à elle faite du présent, a dit icelui contenir vérité. & a figné avec nous.....

(1) Voyez notre numero d'hien

" Et à 1 citoyen Rie gendarmes cirovenne I de la veuv appartenans de la maifo notre rappo Richard . co les mêmes d'observer à avons ordo naire à la onfigne de ladite porte l'instant e

es sections ernient po iffion non Chaumet ne loi qui iendroient ances, ain tifs à ces n omme con oient des oyens fur Le mêm Charité, an Simes, éto tionnaires d abli une roic fortir de daux of On renv faire dou

Le confe

gardé que
Un mem
des fections
au corps m
La fectio
avoir forme
du peuple.
La fectio

dans la ma

l'un de ses rœuvre mil fais de man police).

Sui

Une letti détail des l forcer les a l'arestation Le conse l'armée d'It le citoyen s

" Et à l'instant, nous étant transportés au domicile du chtoyen Richard, concierge, où nous avons invité les deux gendarmes qui étoient de garde chez la veure Capet, & la choyenne Harel, de se retirer, & d'emporter de la chambre de la veuve Capet les effets qu'ils peuvent y avoir à eux appartenans, & néanmoins leur avons enjoint de ne pas sortir de la maison de justice, jusqu'à ce que nous eussions fait notre rapport au comité de police; avons enjoint au citoyen Richard, concierge, de garder, à l'égard de la veuve Capet, les inêmes mesures de précaution que l'on est dans l'usage dobserver à l'égard des personnes qui sont tenues sur secret; avons ordonné au commandant du poste de poser un saction-maire à la porte de la veuve Capet & en deliors, avec la consigne de ne laisser approcher personne jusqu'à dix pas de ladite porte, que le concierge & son épouse; ce qui a été à l'instant exécuté par le commandant du poste ». Signés les commissaires administrateurs de police.

grands

le ne

nous core,

rendre 1 fort

iment

moins rifonlieu-

leffés,

vingt

uniqué

1 com-

fuccès

sa tête , que

iart de , qu'il

récla-

s dans judant

adjoint

ire les

, pen-pareil-David,

neraux

mman-

que ce confié, éral de

citoyen ade. Je

portée a santé

dement

lli mes

ager ce

oblige,

quiont

s chez

injone-natio-hambre mée de à l'inf-

en or,

l'amou r; tous

nir vé-

c.

Du 11 septembre.

Le conseil général a arrêté que les citoyens inscrits dans les sections pour former l'armée révolutionnaire, se présentersient pour être scrupuleusement examinés par une com-mission nommée à cet effet.

Chaumette a fait ensuite arrêter, 1°. qu'il seroit demandé une loi qui punisse de mort les fonctionnaires publics qui ne tiendroient pas la main à l'exécution des loix sur les subsistances, ainsi que des arrêtés des autorités constiruées, relatiss à ces mêmes loix; 2e. que le conseil général regardera comme conspirateurs tous boulangers ou autres qui exciteoient des troubles au sujet du pain, qui effrayeroient les citoyens sur les subfistances.

Le même magiftrat ayant annoncé que l'hôpital de la Charité, au lieu de fervir d'afyle aux bons fans-culottes insimes, étoit le refuge d'un grand nombre de contre-révolu-tionnaires & même d'émigres, il a été arrêté qu'il froit éabli une garde à la Charité, & qu'aucun citoyen ne pour-roit fortir ni entrer dans cet hospice qu'avec un laissez-passer de d ux ossiciers nommés à cet effet.

On renvoie au commandant-général une pétition tendante à faire doubler le poste du magasin à poudre qui se trouve dans la maison dite de la révolution; cet établissement n'est

grdé que par 24 hommes. Un membre a demandé que les membres des comités civils els sections fussent salariés. Cette proposition a été renvoyée

au corps municipal. La fection du Théâtre-François est venue annoncer qu'elle avoit formé dans son arrondissement une société dite des Amis

La section de la Halle-aux-Bleds, après avoir annoncé que l'un de ses canonniers avoit perdu trois doigs dans une ma-rœuvre militaire saite à l'Opéra, a demandé qu'il ne sur plus fait de manœuvres militaires sur les théâtres. (Renvoyé à la police).

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennes).

Suite de la seance du mercredi 11 septembre.

Une lettre d'Orléans, daté: du 10 de ce mois, contient le détail des préparatifs qui se font dans cette ville pour renforcer les armées de la Vendée, & des mesures prises pour l'arestation des malveillans,

le citoyen Cartaux, général de division : il a nommé aussi trois heures dans Dunkerque, pour se réunir à la brave gar-

au commandement en chef de l'armée des Alpes, à la place de Kellermann qui étoit destitué, le citoyen Doppet, général de brigade. — Ces choix, approuvés par le comité de falut publie, font confirmés par la convention.

Fourcroy, au nom du comité d'instruction, sait rendre deux décrets; l'un assigne une somme de 6 mille siyres pour la continuation des dessins d'animaux qui doivent enrichir la bibliotheque nationale : l'autre porte que les ci devant aca-démiciens, occupés du travail sur l'uniformité des poids & mesures, continueront provisoirement leurs opérations, sous le nom de commission temporaire, recevront leurs pouvoirs du conseil exécutif, seront indemnisés à raison de dix sivres par jour, & seront placés dans un local voifin de la salle de la convention.

On prononce la peine de dix années de fers contre tous fonctionnaires publics qui ralentiroient la vente des biens des

Un vicaire, commandant de la garde nationale de Bourges, s'est marié: l'évêque Torné envoie le discours qu'il a prononcé en donnant aux conjoints la bénédiction nuptiale.

Dans l'action qui a cu lieu vers Nantes, le 5 de ce mois, & qui a été si glorieuse pour les troupes de la république, un jeune soldat du 67°. régiment, Kersaint, est atteint d'une balle au cou; il l'arrache lui-même: alons, dit-il gaiement, renvoyons-là à l'ennemi: il la met dans fon fusil, ajuste un brigand & le couche parterre. — La convention charge le

ministre de donner de l'avancement au jeune Kerfaint. Le terme des pouvoirs du comité de s'elut public étant arrivé, la convention donne une prolongation d'un mois à l'existence de ce comité.

L'on autorise le conseil exécutif à envoyer dans les départemens & près les armées des agens qui seront soums à la surveillance du comité de salut public & des représentans députés.

300 mille livres seront mises, chaque mois, jusqu'à nou-vel ordre, à la disposition des directeurs de la rabrication des assignats, pour les frais de cette fabrication.

Seance du jeudi 12 septembre.

L'on dénonce un ci-devant grand-vicaire d'Arras, qui, convaincu d'émigration par des lettres écrites par lui & datées de Maestricht, demande cependant à se transporter dans le département de la Vendée, pour y obtenir des certificats de ré-fidence. Renvoyé au ministre de la justice. — Ce ministre consulte la convention sur les deux difficultés suivantes : 1°. un émigré doit-il être jugé dans le département de son domisile, ou dans celui cù il a été arrêté? 2°, une munici-palité peut-elle refuser de marier des prosons qui ne peu-vent produire d'actes de naissance? Sur la premiere question, l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le tribunal du lieu de l'arrestation est compétent : sur la se-conde alle clarere son compté de législation d'exprises d'in conde, elle charge son comité de législation d'examiner s'il ne conviendroit pas de faire supplé n les actes de naissacce par des actessations de voisins, portant que les parties n'one jamais contracté alliance.

Le général Houchard écrit de Dunherque, en date du 10 de ce mois: — « Enfia les vœux de la nation sont rem-plis; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie. L'attaque du village de Hoondscoote, qui sest convertie en une bataille de la plus grande conséquence, a fini de mettre la déroute parmi nos ennemis : dans la nuit du 8 au 9, voyant que ne us étions maîtres de Il ond scoote, Le conseil exécutif a nommé, pour général en chef de ils ont fait leur retraite de devant Dunkerque à minuit; il l'armée d'Italie, à la place de Brunet, mis en arrestation, en étoit tems pour eux; car le général Landrin entroit à

mison & sivrer le combat : si ce rensort n'avoit pas suffi, je m'y serois transporté avec ro mille hommes, & jaurois recommencé le combat le soir même : ils ont évité cette peine aux troupes de la république, & se sont retirés sur Furnes, laissant en notre pouvoir les bouches à seu & munitions dont j'envoie l'état. Jamais victoire n'a été plus complette & mieux méritée : les troupes de la république en général se sont une autre sois, car je suis extrêmement presse & les rapports particuliers ne sont pas encore arrivés.

pressé, & les rapports particuliers ne sont pas encore arrivés». Les administrateurs du district de Bergues annoncent qu'un corps de 600 émigrés est enveloppé par nos troupes; qu'il leur arrive 400 prisonniers, & que 7 mille hommes de troupes de ligne & plusieurs compagnies de euirassiers passent sous leurs murs, & marchent sur Furnes. — Une autre lettre, écrite par les administrateurs de Dunkerque, porte qu'une colonne de 10 mille hommes, réunie à une partie de la garnison de cette place, se met à la poursuite des ennemis, & que le général Houchard est parti avec un corps formidable.

Les comités réunis des assignats & monnoies & d'instruction publique, présentent un projet qui est adopté en ces

1°. Indépendamment des pieces d'un décime, de cinq centimes & d'un centime, dont la fabrication a été ordonnée le 24 août dernier, il sera fabriqué en bronze des pieces de cinq décimes, en nombre suffisant pour satissaire aux échanges de petite valeur; ces pieces seront à la taille de 40 par grave: le remede sera de deux piece par grave; il sera évalué moitié en dedans moitié en delors de ce terme.

2°. Chaque piece aura pour empreinte la nature assie, faisant jaillir de son sein l'eau de la régénération : le président de la convention y est représenté offrant une coupe aux envoyés des assemblées primaires; au-dessous sont inferits les mots : 10 août 1793. La légende est : régénération françoise : au bas est exprimé le différent du directeur. Le revers de la piece représente deux branches, l'une de chêne, l'autre d'olivier : au milieu est exprimée la valeur de la piece, & au-dessous l'ere de la république avec le différent du graveur. La légende est : république françoise : sur la tranche feront gravés en creux les mots égalité, liberté, indivisibilité.

3°. Le revers des pieces de cinq centimes, dont la fabrication a été décrétée le 24 août dernier, aura pour légende, au lieu des lettres initiales ég...., lib...., les mots entiers égalité, liberté.

La commune de Bordeaux écrit qu'elle s'occupe de recueillir toutes les pieces relatives aux évenemens qui, depuis le 31 mai dernier, ont eu lieu dans cette ville; elle prie la convention de ne promoncer sur la conduite des Bordelois qu'après qu'elle aura pris connoissance de ces pieces.

Une adresse dans laquelle la société de Bergerac invite les citoyens de Bordeaux à chasser les aristocrates qui les égarent, sourait à un membre l'occasion de demander que tous les ci-devant nobles soient tenue de se rendre, sous huitaine, dans le lieu de leur domicile, pour y être sous la surveillance immédiate de leur municipalité respectives. — Cette motion ast décrétée.

L'on accorde une somme de 1319 livres aux peres & meres des volontaires de Vermanton qui, le 14 sévrier dernier, furent submergés vers le pont de Sens. Cambon présente, au nom du comité des finances, un projet de décret tendant à ordonner la suppression de toutes négociations & transports d'effets de commerce sur l'étranger, dont le cours ne seroit pas d'un mois : ce projet sera discuté après l'impression & la distribution.

No

Le Burea

otel de No

de 12 liv

non à d'

J ENVOYÉ

ir. C'est 1

nitié dans t

er à Venise.

L'arrivée

rès l'appar

dt, & qu

Citie, de 7 & fir Thom

4 canons,

mmes, 7

ommes, 3

ommes, 1. produit d'eff

envoyé an

ere de min

enouvelles

quelqu'entre

paroit me

s cajolerie

tion de toute

des boenfs à 1

Notre mi

mte de L

a conduite

etats des cer

ice-chanc li

ereur, env

Des lettre

Porte avoit la constituti corches de patriotes, po

égalité.

Pruffe.

nfuls.

Le comité de falut public est chargé de faire un rapport fur le projet de Moise Bayle, relatif au partage des proprétés des habitans des villes contre-révolutionnaires entre les soldats françois qui concourent à faire rentres ces villes dans le divisié.

Bourdon de l'Oife, de retour de la Vendée, dénonce son collegue Gaudin pour avoir corrompu l'esprit public dans la ville des Sables, sa patrie, travaillé les assemblées primaires afin de leur faire rejeter la partie de la constitution relative au gouvernement, & manifesté de l'estime pour les conspirateurs chassés de la convention. — L'assemblée décrete le rappel de Gaudin.

Des poursuites sont dirigées contre un grand nombre de défenseurs de la patrie par des créanciers avides ou aristocrates. Un membre propose de décréter que les militaires, taut qu'ils seront employés sur les frontieres, na pourront être poursuivis pour affaires civiles. Cette motion est écartée

par l'ordre du jour. Letourneur, représentant-député, arrive des frontieres du Nord; il donne connoissance de divers arrêtés auxquels il a pris part, & dont l'un a pour objet de faire punir des grenadiers du 100°. régiment qui ont fait entendre les cris: vive Louis XVII, vive la noblesse. Le 38e, régiment d'infanterie & le 1er. de cavalerie ne partagent pas cet incivisme; les foldats de ces corps ont mis eux-mêmes en arrestation tous leurs officiers ci-devant nobles, qui ont été renvoyés à 20 lieues des frontieres. Généreux comme républicains, ces braves soldats ont demandé des pensions de retraite pour trois de ces officiers qui emportent leur estime & qui ne sont pas favorisés de la fortune; ils ont offert même d'abandonner une partie de leur solde pour composer ces pen-fions. Les représentans-députés, sans accepter cette offre, ont cru devoir accorder la demande. - La convention approuve les arrêtés qui ont été pris par les commissaires à Maubeuge.

Le maire de Dunkerque écrit, en date du 10, à onze heures du soir, que la célérité de l'ennemi à fuir montre le degré de sa terreur: le général Houchard marche pour le couper au-delà de Furnes. On apprend l'approche d'un corps de 3 mille hommes de l'armée du Rhin. On ne peut dissimuler que, sans le grand mouvement de l'armée, il auroit fallu peut-être sacrisser 10 mille hommes pour chasser l'ennemi sortement retranché vers Rosendal & sur les Dunes. Nos succès vers cette partie de la frontiere ont mis en notte pouvoir 52,000 sacs de charbon de terre, 800 chevalets pour jette les ponts volants, grande quantité de planches. 800 barrils és poudre, 41 pieces de canou. la majeure partie de siege; 6 mille boulets de calibre de 24; une grande partie de fusils; des caissons, des pêles, des pioches; 60 bœus, des sour rages & beaucoup d'autres objets.

Quelques membres demandent au président s'il y a des nouvelles de Lyon: le président répond qu'il n'y en a pas. (La suite à demain).

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre J.

L'IMPRIMERIB DES MOUVELLES POLITIQUES.